



## Denonciation calomnieuse et diffamation

Par **dan 33**, le **25/02/2010** à **18:57**

Bonjour,

Je suis délégué du personnel et délégué CHSCT au sein de mon entreprise, j'ai reçu un mail sur mon adresse mail personnelle m'incriminant en dénonçant mon attitude à aller dans le sens de la direction, mettant en doute mon honneur et mon intégrité pour lesquelles les salariés m'ont élu!

de plus plusieurs personnes ont été destinataire de ce mail calomnieux et non des moindres l'inspection du travail de POITIERS, la CRAM de POITIERS, le délégué syndical central FO, ainsi que le délégué syndical de cette agence.

puis -je déposer plainte pour diffamation et calomnie contre cette personne?

cette plainte a-t-elle une chance d'aboutir?

quel sont les modalités?

Evidemment je détient toutes les pièces nécessaires pour démontrer ma bonne foi dans l'exercice de mes mandats.

je vous remercie d'avance pour vos conseils qui m'aideront à prendre une décision afin retrouver mon honneur et ma réputation